

Début de la séance: 8.30 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
BRUCH Jean-Marie, conseiller, excusé
(procuration PIRROTTE Frank)
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère, excusée
(procuration PIRROTTE Frank)

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller, excusé
(procuration DUPREL Mireille)
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos

1. Personnel communal

1.1. Démission volontaire d'un employé communal.

Séance publique

2. Communications du collège échevinal

3. Enseignement

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

3.1. Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2021/2022.

4. Administration générale

4.1. Syndicat intercommunal Minett-Kompost – Adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost et adoption des nouveaux statuts.

4.2. Syndicat intercommunal SICONA Sud-Ouest – Convention avec Madame Irene Klopocka, 3, rue du X Septembre à Hautcharage et Monsieur Joseph Weimerskirch, 6, rue J.-P. Thill à Hautcharage.

4.3. Natur & Ëmwelt asbl - Convention de mise à disposition du matériel communal à titre gratuit.

5. Règlementation communale

5.1. Règlement sur le transport scolaire.

6. Vie associative

6.1. Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2021.

6.2. Les Coyotes Bascharage-Luxembourg – Prise de connaissance des statuts.

6.3. Murphy's Racing Team – Prise de connaissance des statuts.

7. Règlements de la circulation

7.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation.

8. Commissions consultatives

8.1. Commissions consultatives – Modifications.

9. Questions et réponses

10. Patrimoine communal

10.1. Contrat de bail – 2, rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage.

10.2. Contrat de bail – Rue de la Gare à Hautcharage.

10.3. Acte notarié – Cession gratuite à Clemency au lieu-dit « rue de l'Ecole ».

10.4. Acte notarié – Cession gratuite à Bascharage au lieu-dit « bd J-F Kennedy ».

10.5. Acte notarié – Vente d'un terrain communal à Bascharage au lieu-dit « rue de la Continentale ».

10.6. Loi Pacte logement – Exercice du droit de préemption pour un terrain à Bascharage.

11. Aménagement communal et environnement

11.1. Convention autorisation de construire 2A-2F, rue Nicolas Roth à Hautcharage.

11.2. Convention autorisation de construire 1-1D, rue de Grass à Clemency.

11.3. Convention autorisation de construire 58 et 60, rue des Tulipes à Bascharage et 1 et 1A, rue des Lilas à Bascharage.

11.4. Convention autorisation de construire 14B et 14C, rue de Schouweiler à Hautcharage.

11.5. Convention autorisation de construire pour 5 maisons unifamiliales 91-99, rue des Prés à Bascharage.

11.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 12, rue des Champs (section BC de Bascharage – numéro cadastral 1877/6105).

11.7. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 35, rue de la Gare (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 374/2823).

11.8. Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 30-40, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 17/2179).

11.9. Plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle « Bëschfest » à Bommelscheuer – Renonciation à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Séance à huis clos

1. Personnel communal

1.1. Démission volontaire d'un employé communal.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Séance publique

2. Communications du collège échevinal

2.1. Personnel communal – relevé semestriel des entrées et sorties

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal dispose de la liste des changements de personnel qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2021. Au total, six personnes ont été embauchées, dont deux dans les structures d'accueil et deux dans le service de nettoyage ainsi qu'un électricien et un jardinier.

Six personnes nous ont également quittés, deux employés des structures d'accueil, une personne du service de nettoyage, un apprenti, une employée du secrétariat du Service technique et Monsieur Alain Schwarz, secrétaire communal récemment décédé. Je vous demande de vous lever pour une minute de silence en hommage à Monsieur Schwarz.

2.2. CovidCheck

Je voudrais demander si le conseil communal accepte que nous tenions les séances du conseil sous le régime CovidCheck à partir de septembre, dans la mesure où la loi le permet à ce moment-là. Tous les membres devraient avoir été complètement vaccinés.

Le conseiller Arsène Ruckert quitte la séance.

2.3. Processionnaire de chêne

Étant donné que la chenille processionnaire du chêne est réapparue dans le « Bommerbësch », nous avons à nouveau transféré le traditionnel « Bëschfest » au centre culturel « Käerjenger Treff », comme nous l'avons fait l'année précédente. Avec le garde-forestier Marc Gengler, nous avons réfléchi à la manière d'organiser la lutte contre la chenille processionnaire du chêne à l'avenir. Un projet pilote a été réalisé dans deux communes. Celui-ci prévoit l'utilisation de biocide contre les larves de l'insecte. Le projet étant très prometteur, le collège échevinal aimerait suivre le même chemin pour l'année prochaine. Nous estimons les dépenses pour le traitement du « Bommerbësch » à environ 12.000 €.

2.4. Rue de la Continentale

Ce soir à 19h, il y aura une réunion d'information pour les résidents de la « rue de la Continentale », au cours de laquelle le projet de réaménagement de la rue sera expliqué, réaménagement prévu en vue des travaux au « boulevard Kennedy ».

2.5. Contournement

Le ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch m'a fait part de son intention d'avoir une entrevue avec le collège échevinal en septembre. Il aurait de bonnes nouvelles à nous annoncer sur le contournement et d'autres projets.

3. Enseignement

3.1. Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2021/2022.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'organisation scolaire provisoire de notre école de musique va nous être présentée par le chargé de direction Steve Humbert.

Monsieur Steve HUMBERT (chargé de direction de la « Käerjenger Musékschoul ») :
L'organisation scolaire provisoire tient compte de la situation actuelle, car nous ne pouvons pas encore prévoir la reprise des cours de manière normale en septembre. Par conséquent, j'ai organisé les cours collectifs tels qu'ils ont fonctionné pendant la pandémie. J'aimerais que nos élèves puissent à nouveau faire de la musique ensemble dans une même salle et sans masques, mais étant donné que nous avons des salles de classe plutôt petites, j'ai limité l'effectif des classes à dix élèves.

Pour « l'éveil musical », j'ai prévu un total de 20 classes et pour « la formation musicale » 23 classes, même si je tiens à souligner qu'après de longues discussions, les écoles de musique sont désormais autorisées à continuer à enseigner « la formation moyenne spécialisée ». La formation musicale pour adultes a été regroupée, de sorte que ce cours

peut désormais être effectué en deux ans à deux heures par semaine au lieu de quatre ans à une heure par semaine. Il y a 527 étudiants inscrits dans les cours en groupe et les cours durent au total 4 170 minutes par semaine. Ils se déroulent dans les locaux de l'école de musique, les maisons Relais à Bascharage, Clemency et Schouweiler, ainsi que dans les salles de musique à Dippach et Schouweiler.

Environ 250 étudiants sont inscrits dans d'autres cours collectifs comme la musique de chambre et les « ensembles ». Ces cours durent 1 470 minutes par semaine. Depuis peu, la Commune est soumise à l'obligation de demander une autorisation ministérielle pour que l'école de musique puisse organiser ce type de cours.

Concernant les cours individuels, j'ai le plaisir de signaler que la pandémie ne nous a pas nui au niveau des inscriptions, malgré les polémiques sur le danger que pourraient représenter le chant et les instruments à vent.

D'ailleurs, nous avons également tiré des leçons de cette pandémie. Nous avons dû concevoir la traditionnelle journée « portes ouvertes » cette année de telle sorte qu'il a fallu s'inscrire à l'avance. Dans l'ensemble, cette journée a été un franc succès et les cours d'instruments à vent sont encore mieux fréquentés que l'année précédente. Nous entendons continuer à mettre en œuvre ce modèle à l'avenir, mais sans négliger les rencontres familiales. Nous aimerions donc organiser une fête de famille ou scolaire avec des concerts environ un mois avant les portes ouvertes.

Nous avons les inscriptions suivantes pour les cours individuels : chant classique 30 élèves, chant moderne 31, guitare classique 68, guitare électrique 19, mandoline 2, piano 158 (plus 36 élèves sur liste d'attente), accordéon 10, clavier 8, flûte 20, basson 3, clarinette 11, clarinette basse 3, saxophone 22, petits cuivres 21, cor 14, grands cuivres 12, percussions

48, batterie 27. Il y a aussi 22 étudiants en cours parallèles individuels. Au total, 529 étudiants suivent des cours particuliers pendant 18 915 minutes par semaine.

Cependant, ces chiffres ne sont qu'une estimation. Les chiffres définitifs suivront en octobre lors de la présentation de l'organisation scolaire définitive. Mais sur base de ces estimations, je peux dire que la « Käerjenger Musékschoul » se porte bien.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Merci pour la présentation détaillée. Il n'a pas été facile de continuer les cours de musique pendant la pandémie, alors je suis d'autant plus ravi de voir que l'école de musique n'a rien perdu de son dynamisme.

Conseillère Monique THIRY-DE BERNARDI (LSAP) : Pendant la pandémie, la commission de surveillance de l'école de musique n'a pas été convoquée.

Monsieur Steve HUMBERT (chargé de direction de la « Käerjenger Musékschoul ») : C'est exact. Il n'y avait pas de décisions importantes à prendre. Pendant ce temps, il s'agissait simplement de tirer le meilleur de la situation. Nous avons constamment dû nous adapter aux nouvelles circonstances et avons organisé des cours en ligne, puis à nouveau des cours sur place, tout en tenant compte des restrictions. La commission sera convoquée à nouveau en septembre, car deux postes doivent être pourvus. J'informerai également sur les projets prévus pour la prochaine année scolaire.

Approbaton unanime.

4. Administration générale

4.1. Syndicat intercommunal Minett-Kompost – Adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost et adoption des nouveaux statuts.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La Ville de Luxembourg va adhérer au syndicat « Minett-Kompost ». L'adhésion d'un partenaire aussi important entraîne des modifications des statuts, ainsi que de la composition du bureau.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Nous saluons l'adhésion de la Ville de Luxembourg au « Minett-Kompost », car désormais les déchets organiques de plus de la moitié de la population nationale sont recyclés par le syndicat. Ainsi, le « Minett-Kompost » devient l'un des acteurs les plus importants dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. Par conséquent, l'installation va être agrandie et des investissements vont être réalisés pour améliorer le recyclage des déchets. Le « Minett-Kompost » produit du compost, du paillis, des sols riches en substrats et du biogaz depuis 2011.

Les statuts ont été adaptés en conséquence. La recherche de nouvelles options d'exploitation se poursuit. Les déchets retournent aux citoyens et peuvent également être utilisés dans l'industrie. Cela offre des possibilités intéressantes pour notre Commune. On pourrait développer des idées qui pourraient être mises en œuvre avec le « Minett-Kompost ». Je pense par exemple à l'utilisation de copeaux de bois comme matériau de chauffage dans les bâtiments communaux.

L'adhésion de la Ville de Luxembourg est un grand pas vers le « zéro déchet » au Luxembourg. Par conséquent, le parti « déi gréng » soutient cette adhésion et accepte la modification des statuts avec pleine conviction.

Approbatoin unanime.

- 4.2. Syndicat intercommunal SICONA Sud-Ouest – Convention avec Madame Irene Klopocka, 3, rue du X Septembre à Hautcharage et Monsieur Joseph Weimerskirch, 6, rue J.-P. Thill à Hautcharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention règle les détails du projet SICONA pour la plantation d'une haie mixte, d'un noyer et du grillage pour protéger ces plantes sur une propriété appartenant à Madame Irène Weimerskirch-Klopocka.

Approbatoin unanime.

Le conseiller Arsène Ruckert rejoint la séance.

- 4.3. Natur & Ëmwelt ASBL - Convention de mise à disposition du matériel communal à titre gratuit.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les représentants de la section de Clemency de « Natur & Emwelt » se sont adressés à la Commune avec le projet d'acheter un petit tracteur avec une aire de chargement et un broyeur et ont demandé un soutien financier. De plus, ils ont demandé de pouvoir ranger le véhicule dans une installation communale. Compte tenu

du fait que l'association n'utilise ce tracteur qu'à certaines périodes de l'année pour cultiver ses parcelles, et que les services techniques communaux ont certainement également besoin de cette machine, le collège échevinal a proposé que la Commune achète le tracteur, et le met gratuitement à disposition de l'association « Natur & Umwelt ». La convention règle les modalités selon lesquelles l'association peut utiliser la machine pendant une certaine période.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Nous apprécions le fait que la Commune soutienne cette association. Où est finalement logée la machine ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le tracteur est entreposé aux ateliers communaux à Clemency. La convention prévoit qu'il peut être mis à la disposition de l'association à court terme.

Approbation unanime.

5. Règlementation communale

5.1. Règlement sur le transport scolaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'échevin Richard Sturm nous explique les détails sur ce point.

Échevin Richard STURM (CSV) : Nous connaissons tous le coût du transport scolaire, il est gratuit pour les usagers. Un incident s'est produit il y a quelques années lorsqu'une mère

est entrée dans un autobus scolaire et a menacé les élèves et le personnel d'accompagnement parce qu'elle croyait qu'un tort avait été causé à son fils. Ensuite, elle a fait une plainte auprès du Service scolaire de la Commune. Afin de protéger toutes les personnes impliquées, le collège échevinal avait alors décidé d'exclure le fils de cette dame du transport scolaire. Il y a eu un procès et le tribunal est venu à la conclusion que la décision du collège échevinal était illégale, une telle mesure n'étant pas prévue par le règlement sur le transport scolaire.

C'est pourquoi j'ai examiné de plus près le règlement. Celui-ci a été modifié, et précise désormais, entre autres, les devoirs des élèves et les droits des parents, et définit les conditions dans lesquelles une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire peut avoir lieu.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Quand cet incident s'est-il produit ?

Échevin Richard STURM (CSV) : C'était en 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je suis étonné de tout ce qui est possible dans notre société aujourd'hui. Une femme se comporte mal, menace d'autres personnes dans le bus scolaire et la Commune perd le procès parce que le règlement n'a pas explicitement précisé qu'un tel comportement n'est pas autorisé.

Approbaton unanime.

6. Vie associative

6.1. Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2021.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je voudrais partager quelques réflexions sur l'allocation de subsides aux associations pour cette année. La vie associative a beaucoup souffert en 2020 et 2021. Quelques clubs avaient quelques activités, d'autres clubs aucune. Le collège échevinal propose donc de laisser les subsides au niveau de 2020, même si nous n'avons pas de rapport d'activité des associations.

La situation est quelque peu différente pour les clubs sportifs. La commission consultative des sports s'en est occupée de manière intensive. Compte tenu du fait que les clubs sportifs ont enregistré une baisse de revenus, mais ont tout de même dû supporter certaines dépenses, le collège échevinal propose que les clubs qui ont continué les entraînements aient une augmentation du subside de 10 %, et ceux qui ont disputé des matchs de championnat (« Handball Käerjeng », « DT Nidderkäerjeng », « DT Lénger ») se voient octroyer 25 % de plus. Tous les titres de championnat seront décernés en 2022. Pour la participation à un concours européen, nous proposons également une augmentation de 25%, car les frais de déplacement ne cessent d'augmenter.

Afin d'éviter que l'un ou l'autre club ne soit pénalisé par ce calcul, nous nous sommes basés soit sur l'année 2020, soit sur la moyenne des années 2018 à 2020, le résultat le plus favorable pour le club étant retenu.

Enfin, six autres associations ont signé la charte environnementale, de sorte que ces associations bénéficient d'une augmentation supplémentaire de 10 %.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Merci pour ces explications. Nous sommes toujours heureux lorsqu'une association signe la charte environnementale. Serait-il possible de savoir quel pourcentage des associations a désormais signé la charte ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je répondrai à cette question lors de la prochaine séance, car je ne connais pas le nombre exact à ce stade. Cependant, presque toutes les associations de la commune de Käerjeng devraient avoir signé.

Approbation unanime.

6.2. Les Coyotes Bascharage-Luxembourg – Prise de connaissance des statuts.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'association « Les Coyotes Bascharage-Luxembourg ASBL ».

6.3. Murphy's Racing Team – Prise de connaissance des statuts.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal prend également connaissance des statuts de l'association « Murphy's Racing Team ASBL ».

7. Règlements de la circulation

7.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Depuis la dernière séance du conseil communal, le collège échevinal a eu à l'ordre du jour quatre règlements de circulation temporaires, qui nécessitent encore l'approbation du conseil communal.

Approbation unanime.

8. Commissions consultatives

8.1. Commissions consultatives – Modifications.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La section locale DP souhaite apporter des changements dans les commissions consultatives communales. Ainsi, monsieur Olivier Schroeder sera remplacé par monsieur Jérôme Hautus à la commission de l'environnement. Madame Sandra Jeitz-Schroeder reprendra le poste de madame Monique Micarelli-Ninin à la commission des bâtisses et monsieur Daniel Jeitz remplacera madame Christiane Tempels à la commission des finances.

Approbation unanime.

9. Questions et réponses

Bourgmestre WOLTER (CSV) : Tout d'abord, je vais répondre aux questions de la dernière séance.

Le conseiller Yves Cruchten avait posé une question sur le taux d'imposition B6 dans le cadre du vote sur l'impôt foncier. À l'issue de la séance d'aujourd'hui, le conseil communal en discutera en détail dans sa réunion de travail.

Ensuite, monsieur Cruchten a soulevé le fait que les numéros de maison ne sont souvent pas indiqués dans les règlements de circulation. Notre personnel technique a répondu positivement à cette critique et en tiendra compte à l'avenir.

Monsieur Ruckert a voulu savoir pourquoi la zone à 30 km/h au niveau de l'école de Clemency dans la « rue de Sélange », ne démarre pas à l'intersection avec la « rue de l'Église ». Le Service technique a lancé une étude. Les experts du bureau d'études « Schroeder & Associés » ont proposé deux variantes, une variante à environ 20 000 €, et une variante à environ 150 000 €. Le collège échevinal s'est prononcé en faveur de la première variante. Pour que l'intersection soit aménagée en conséquence, une place de stationnement devra être supprimée.

Concernant la question de monsieur Cruchten, pourquoi il y a une clôture bloquant l'accès vers le parc de Bascharage, notre personnel technique m'a informé que cette mesure a été mise en place pour éviter que le parc ne soit utilisé comme décharge illégale. Dans l'espoir que ce problème soit résolu, la clôture a été enlevée entretemps.

Monsieur Ruckert avait demandé, si à Hautcharage, dans le cadre du réaménagement de l'intersection « rue de la Gare » / « rue des Sources », le rétrécissement de la route risquerait de rendre difficile l'accès des machines agricoles. Après discussion avec les agriculteurs et l'entreprise de construction réalisant les travaux, une solution satisfaisante est recherchée.

De plus, monsieur Ruckert nous avait signalé que quelques panneaux devant la boulangerie de Clemency n'étaient pas à la bonne hauteur. Ceci a été corrigé.

Le conseiller Patrick Ciuca avait demandé que des mesures soient prises entre la zone industrielle et la zone artisanale pour réduire la vitesse des automobilistes. La Commune a reçu des offres qui se situent entre 11 000 € et 13 000 €. Le collège échevinal optera pour une de ces variantes.

Le conseiller Guy Scholler nous avait informés que l'éclairage public dans le nouveau quartier résidentiel « Maeschbommert » à Fingig ne fonctionnait pas. Le problème sera résolu en collaboration avec la société CREOS.

Enfin, monsieur Cruchten avait proposé une modification du règlement sur les installations sportives. Le chef de l'équipe des concierges, monsieur Emile Muller, a précisé qu'il s'agissait de faire en sorte que les athlètes se rendent d'abord aux vestiaires après la compétition, et ensuite seulement au bar, car à l'inverse, il ne serait pas possible de fermer les vestiaires à l'heure.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Pourquoi faut-il sacrifier une place de stationnement dans la rue de Sélange ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pour une zone à 30km/h qui soit conforme au règlement, l'entrée de la rue doit être conçue différemment. Je ne connais pas les détails exacts.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : On ne peut pas arrêter la dégradation du tilleul de 500 ans près de la chapelle de Clemency, mais il fleurit toujours. Beaucoup d'enfants et de jeunes grimpent sur la souche d'arbre et l'endommagent, ce qui est dommage, car un arbre aussi historique mérite plus de respect. Peut-on prévoir une clôture pour protéger l'arbre ?

Bourgmestre WOLTER (CSV) : L'emplacement est très attractif, et je crains que la clôture ni ne résolve le problème, ni n'embellisse le quartier.

Échevine José-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Peut-être qu'un panneau explicatif pourrait aider.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je pense que tout le monde sait qu'il n'est pas permis d'y grimper. Donc je ne pense pas que la signalisation soit une bonne idée.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : La « rue de la Continentale » est désormais ouverte en traversée. Le revêtement final de la route a déjà été posé. Cependant, une armoire électrique de CREOS gêne un peu. Est-il prévu de la déplacer ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je n'ai pas de réponse, je vais me renseigner auprès de notre ingénieur.

10. Patrimoine communal

10.1. Contrat de bail – 2, rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La Commune loue une petite parcelle de 0,05 are aux époux Meskini-Tamim afin que les propriétaires puissent isoler leur maison. Le loyer annuel est de 1 €.

*Approbat*ion unanime.

10.2. Contrat de bail – Rue de la Gare à Hautcharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La société « Casa Pro Concept » réalise un projet immobilier dans la « rue de la Gare » à Hautcharage. Dans le cadre de ce projet, la société loue 3 parcelles d'une superficie totale de 0,27 are pour un loyer annuel de 4,05 €.

Approbation unanime.

10.3. Acte notarié – Cession gratuite à Clemency au lieu-dit « rue de l'Ecole ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À Clemency, les consorts Moreira Ribeiro Soares et Pinto Soares Ribeiro cèdent 0,02 are à la Commune, intégré au réseau routier public.

Approbation unanime.

10.4. Acte notarié – Cession gratuite à Bascharage au lieu-dit « bd J-F Kennedy ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les époux Thiery-Magalhaes Dos Santos cèdent un morceau de trottoir d'une superficie de 0,34 are.

Approbation unanime.

10.5. Acte notarié – Vente d'un terrain communal à Bascharage au lieu-dit « rue de la Continentale ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans la « rue de la Continentale » la Commune vend une parcelle de 0,04 are à la société CITA S.À R.L., le prix de vente est de 1 200 €.

Approbation unanime.

10.6. Loi Pacte logement – Exercice du droit de préemption pour un terrain à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Finalement, la Commune fait usage de son droit de préemption et acquiert un terrain situé dans la « rue Pierre Schuetz » à Bascharage. Le terrain a une superficie de 15,30 ares et le prix est de 950 000 €. Il s'agit d'un investissement dans le futur. Les parcelles entre cette rue et le « boulevard Kennedy » ne sont actuellement pas dans le périmètre de construction, mais cela changera probablement dans un avenir prévisible. Avec l'achat de cette parcelle, nous sécurisons l'accès à un futur lotissement depuis la « rue Pierre Schuetz ».

Approbation unanime.

11. Aménagement communal et environnement

11.1. Convention autorisation de construire 2A-2F, rue Nicolas Roth à Hautcharage.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Au bout de la « rue Nic. Roth » à Hautcharage, six maisons unifamiliales sont prévues. Afin de garantir l'accès aux maisons

individuelles et le raccordement au réseau de distribution, la rue doit être élargie et allongée.

Cette convention définit la part du propriétaire dans les frais.

Approbation unanime.

11.2. Convention autorisation de construire 1-1D, rue de Grass à Clemency.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : À Clemency, une ancienne ferme va laisser place à un projet de construction. La maison principale restera, plus trois maisons bifamiliales et une maison unifamiliale. Dans le cadre de ce projet de construction, le canal doit être élargi et rallongé. De plus, l'eau de pluie doit être ralentie afin d'éviter de surcharger le canal.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Il faut se préparer à de gros problèmes de circulation routière lorsque cette route ne sera pas accessible pendant une longue période.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Comme la longueur du canal à prolonger n'est pas particulièrement longue, le chantier ne sera probablement pas trop long et pourra être régulé par des feux de circulation.

Approbation unanime.

11.3. Convention autorisation de construire 58 et 60, rue des Tulipes à Bascharage et 1 et 1A, rue des Lilas à Bascharage.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Ici aussi, le canal doit être rallongé afin de pouvoir relier toutes les maisons dans le cadre de ce projet de construction. De plus, le client s'engage à respecter l'aspect de la chaussée.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Un entrepreneur de Clemency a déjà déversé beaucoup de gravats sur ces terrains.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): On ira vérifier sur place.

Approbation unanime.

11.4. Convention autorisation de construire 14B et 14C, rue de Schouweiler à Hautcharage.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Dans la « rue de Schouweiler » deux immeubles d'habitation de trois logements chacun sont en cours de construction, et doivent être reliés au canal. Étant donné que l'éclairage public doit également être installé, les coûts seront à charge de la Commune. Le maître d'ouvrage utilisera un terrain en face de la parcelle à bâtir pour installer le chantier et s'engage à remettre ensuite le terrain dans son état d'origine.

Approbation unanime.

11.5. Convention autorisation de construire pour 5 maisons unifamiliales 91-99, rue des Prés à Bascharage.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Cinq maisons unifamiliales sont en construction. La route vient d'être entièrement renouvelée. C'est pourquoi la convention précise que le client doit renouveler le revêtement de la chaussée sur toute la longueur du projet. De plus, une parcelle doit être cédée, qui sera intégrée au réseau routier public.

Approbation unanime.

11.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 12, rue des Champs (section BC de Bascharage – numéro cadastral 1877/6105).

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Une maison de plain-pied peut être construite sur cette parcelle. Cependant, un canal passe sous la parcelle, les propriétaires doivent donc en tenir compte lors de la planification.

Approbation unanime.

11.7. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 35, rue de la Gare (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 374/2823).

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Cette parcelle est à diviser pour qu'une partie puisse être vendue à un propriétaire voisin afin qu'il puisse agrandir son jardin.

Approbation unanime.

11.8. Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 30-40, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 17/2179).

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Cette propriété doit être subdivisée en parcelles afin que les différentes parties puissent être vendues et que le reste puisse être utilisé pour de futurs projets de construction.

Approbation unanime.

11.9. Plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle « Bëschfest » à Bommelscheuer – Renonciation à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons annoncé il y a quelque temps que le collège échevinal entendait investir dans l'aménagement du « Bommertbësch ». Afin d'être en mesure de réaliser ce projet, certains travaux préliminaires sont nécessaires, que madame Juttel nous explique plus en détail.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : L'objectif principal est de reclasser l'emplacement du « Bëschfest » d'une zone verte à une zone publique. Avant de modifier le plan général d'aménagement, le projet devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Une « Étude d'Impact Environnemental » (UEP) a été réalisée et transmise au ministère de l'Environnement. Le bureau responsable nous a informés que, compte tenu des conditions de l'UEP, le conseil communal peut renoncer à

la mise en place d'un SUP. Les conditions disposent, entre autres, qu'il ne peut plus y avoir d'imperméabilisation du sol et qu'aucune haie et aucun arbre ne peuvent être détruits. Le collège échevinal propose d'adhérer aux conditions de l'UEP et de renoncer au SUP. Il pourrait alors y avoir un reclassement en septembre.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Que dit exactement le rapport sur la conservation des arbres ? Le projet pourrait rendre les arbres malades.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Le rapport précise qu'aucun arbre sain ne peut être abattu. En ce qui concerne les arbres malades, le ministère est en contact permanent avec la Commune et notre garde-forestier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Quelques arbres doivent quand même rester, sinon on ne peut plus parler de « Bëschfest ». Si des arbres tombent malades, nous devons les remplacer.

Approbaton unanime.

Fin de la session : 9h55